



## Compte-rendu de la réunion du CSA hors-DIRIF du 27/01/2025

### Réponses de l'administration à notre déclaration préalable :

Les sujets propres à la DRIEAT IF abordés par la CGT dans la déclaration préalable seront traités soit dans les points à l'ordre du jour soit dans les questions diverses.

### Points à l'ordre du jour :

#### 1 ) Approbation des procès-verbaux des CSA des 23/11/2023, 04/12/2023 et 17/06/2024 (pour avis)

Les procès-verbaux des CSA des 23/11/2023, 04/12/2023 et 17/06/2024 ont été approuvés à l'unanimité.

#### 2) Programmation des travaux du CSA HD (pour débat)

Dans la programmation des travaux du CSA HD figurait un point à aborder lors de la réunion prévue en juin sur la réorganisation du Service Politique et Police de l'Eau qui a cristallisé les réactions, cette nouvelle organisation étant déjà en place selon les représentants du personnel. Par ailleurs, il est prévu que ce point soit abordé pour information et non pour avis.

L'administration nous précise que selon elle la nouvelle organisation en place est expérimentale et qu'il faut trois conditions pour qu'une réorganisation soit présentée pour avis : il faut qu'il y ait soit un impact sur les textes d'organisation de la DRIEAT IF, soit un changement de lieu, soit un changement hiérarchique.

Les représentants du personnel confirment qu'il y a bien changement hiérarchique et que ce point devrait être présenté pour avis, ce à quoi nous répond la Direction que la nouvelle organisation en place est non formalisée et n'est pas approuvée par la Directrice pour le moment.

**=> La CGT exige la présentation pour avis de cette réorganisation du SPPE lors de l'instance prévue en juin, ainsi qu'à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) dans le périmètre hors DIRIF si les conditions de travail sont impactées par cette réorganisation.**

**La CGT a également demandé un point concernant le déménagement du retour à Miollis qui sera**

**présenté dans les instances de la DRIEAT IF. Nous avons également signalé que certains agents n'avaient pas été consultés concernant l'aménagement des bureaux et la Direction s'est engagée à faire un rappel aux encadrants des différents services à ce sujet.**

**Enfin, nous avons demandé un point sur le Service de Prévention des Risques qui sera à représenter en FSSCT et CSA Hors-DIRIF.**

### **3) Bilan du transfert des pôles fiscalité urbanisme (pour information)**

Le transfert de la liquidation de la taxe d'aménagement (TA) et de la redevance d'archéologie préventive dans sa composante logement (RAP) aux DDFiP est entré en vigueur pour les demandes d'autorisation déposées à compter du 1er septembre 2022.

La taxe sur la création de locaux de bureaux, de locaux commerciauxLa taxe sur la création de locaux de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCS) n'entre pas, quant à elle, dans le périmètre de la réforme et va continuer à être traitée par la DRIEAT en petite couronne et les DDT en grande couronne, qui traiteront également le reliquat de dossiers de TA et de RAP antérieur au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Suite aux réorganisations consécutives à cette réforme, un transfert de personnel était prévu aux DDFiP qui n'a concerné qu'un agent de la DRIEAT IF. Le pôle fiscalité de l'UD 93 étant supprimé, les dossiers seront transférés aux pôles des UD 92 et 94, où un poste de catégorie B est vacant et un poste de catégorie C à transformer en B sera bientôt vacant.

**=> La CGT demande à ce que soit envisagé le positionnement de l'instructeur de catégorie C de l'UD 93 sur un des postes de catégorie B, et qu'une promotion en B soit par la suite envisagée, et que le chef de pôle B+ de l'un des deux pôles puisse lui aussi être promue en catégorie A.**

La Direction nous assure qu'elle est déjà attentive à ces possibilités.

**=> la CGT s'est également inquiétée du sort des agents vacataires de l'UD 93.**

L'administration ne possède pas d'information les concernant et nous indique que faute de budget voté par les parlementaires, on ne peut assurer le recrutement que pour la continuité de service.

**=> la CGT rappelle que pour ne pas former les agents deux fois, toute possibilité de garder un agent vacataire ou contractuel en renouvelant ou en lui faisant un nouveau contrat doit être exploitée, la DRIEAT IF n'étant pas riche en personnel formé.**

### **4) Bilan de la mise en œuvre du secrétariat commun de l'UD 92 (pour information)**

Un secrétariat mutualisé a été mis en œuvre à l'UD 92 en 2024. Suite à une analyse effectuée par le service social régional, un bilan positif en est tiré. Cependant, si les agents qui sont affectés à ce secrétariat commun semblent satisfaits de cette organisation, la gestion de l'espace de travail pose problème, les agents se trouvant à quatre dans un espace restreint, ce qui ne permet pas, entre autres problèmes, la confidentialité des échanges.

**=> Ce problème d'espace restreint, de manque de place et de manque de confidentialité se retrouvera dans le nouveau Miollis, où ce qui était temporaire à Ponant 2 deviendra la norme. La CGT se battra pour que l'État garde l'un de ses bâtiments pour y héberger un ou deux services et puisse faire baisser la pression foncière à Miollis.**

## **5) Questions diverses :**

- Mes démarches RH : certains agents qui font des demandes liées à la rémunération n'ont pas de réponse, même après plusieurs mois.**

Le Secrétaire Général de la DRIEAT nous déclare être attentif à ces demandes, mais manquer de moyens humains pour les traiter. Il y a une statistique sur les tickets traités ou restés ouverts, mais la charge de travail liée à ces tickets reste à identifier.

Il convient avec les organisations syndicales que le traitement des changements d'échelon devrait être automatique et que les services des ressources humaines mettent parfois du zèle à demander des documents qui ne sont pas nécessaires.

=> **Pour la CGT, l'absence de réponse aux tickets que font les agents pour demander des rappels de changement d'échelon ou pour signaler des problèmes de paye n'est pas excusable, surtout quand on pense que pour récupérer les trop perçus, l'administration est tout à fait diligente.**

- Volontariat pour Mayotte : lorsque l'administration a demandé des volontaires pour aller suppléer nos collègues de Mayotte, les agents n'ont pas eu de précisions sur les conditions de leur intervention, ce qui a été un frein au volontariat.**

L'administration nous répond que les métiers concernés ne sont pas qu'administratifs mais couvrent aussi les métiers de la route et de l'infrastructure. Pour l'heure, aucune intervention n'a eu lieu.

Pour les organisations syndicales, un dispositif de gestion des situations d'urgence serait à mettre en place dans notre ministère pour que nous ne soyons pas dans l'improvisation à chaque catastrophe naturelle.

- Température dans les bureaux à Ponant II : des températures de moins de 15° ont été constatées dans les bureaux.**

Le Secrétaire Général nous indique qu'il n'a pas reçu beaucoup de tickets « Mes démarches RH » en ce qui concerne la température dans les bureaux et qu'il a besoin qu'on lui signale les problèmes pour pouvoir intervenir.

=> **Pour la CGT, des chauffages d'appoint devraient être mis à la disposition des agents pour gérer ces situations de basses température dans les bureaux, qui mettent du temps à être réglées.**

- Passes Navigo pris en charge par l'administration désactivés pour des agents du contrôle des transports terrestres qui y ont droit.**

L'administration n'a pas connaissance de problèmes de paiement et invite les personnes concernées à tenter de faire réactiver leurs passes aux guichets de la RATP ou de la SNCF, ceux-ci étant désactivés automatiquement au bout de cinq ans.

=> **la CGT demande aux agents concernés de se signaler auprès de nous afin que l'on puisse faire avancer ce dossier. Nous sommes très attachés à cette mesure qui a été gagnée de haute lutte par un mouvement social que nous avons organisé.**

**- Un agent n'a pas été payé pendant six mois alors qu'il aurait dû percevoir un demi-traitement dans l'attente de sa commission de réforme.**

L'administration nous indique que le traitement du dossier est en cours.

=> **Le traitement de ce dossier fait suite à un signalement de la CGT à l'administration. Cette situation n'a pu advenir qu'à cause d'une erreur de l'administration lorsqu'elle a pris un arrêté pour placer l'agent en disponibilité, confondant les dispositions prises pour un agent qui aurait été placé en disponibilité à sa demande et un agent placé en disponibilité d'office pour raisons médicales. N'hésitez pas à nous signaler ces situations qui peuvent vite devenir dramatiques pour les agents qui ne perçoivent plus de rémunération, afin que nous puissions intervenir auprès de l'administration.**

**- Report des congés de 2024 en 2025 pour les agents qui ont été sollicités dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024.**

Les agents sollicités dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024 disposent normalement de la possibilité de reporter en 2025 les congés qu'ils n'ont pas pris en 2024.

L'administration nous indique que les agents concernés ont été destinataires d'un courrier leur indiquant cette possibilité. Ils devront demander à bénéficier de ce report dans « Mes démarches RH ».

Attention, ces congés 2024 devront être soldés en 2025, en sachant qu'on ne pourra pas faire de report des congés 2025 en 2026.

**- Absence de visite médicale pour des agents exerçant un métier à risque ou pour déterminer l'aptitude à exercer un nouveau métier.**

Le Secrétaire Général nous indique qu'il est en train de revoir toutes les conventions avec les différents cabinets de médecine du travail, mais qu'il ne peut pas nous donner la date à laquelle toutes ces conventions auront été remises à plat.

=> **La CGT sera attentive à ce que ce dossier de la médecine du travail avance. L'absence de visite médicale est très préjudiciable aux agents, surtout ceux qui ont besoin de visites médicales à une fréquence plus accrue.**

**- Protection Sociale Complémentaire ALAN.**

La PSC attribuée à ALAN représente un surcoût non négligeable pour les agents et d'après les retours que nous en avons, la gestion dématérialisée qui est la marque de fabrique de cette entreprise ne donne pas satisfaction, ce qui empêche certains agents d'avoir des remboursements rapides.

Pour l'administration, le marché public attribuant la PSC à ALAN étant un marché ministériel, c'est à la centrale qu'il faut faire remonter les problèmes. En ce qui concerne les situations individuelles rendues difficiles par l'absence de réponse aux sollicitations, un accompagnement est possible au niveau financier, social...

=> **Pour la CGT, au-delà du prix prohibitif de cette PSC pour les familles, le parcours du combattant imposé par ALAN pour avoir des réponses est plus que préjudiciable aux agents. Nous revendiquons**

**une présence physique d'ALAN auprès des agents, et notamment leur présence aux journées des nouveaux arrivants.**

**- Prime de fidélisation pour les agents postés en Seine-Saint-Denis.**

L'administration a remonté les informations sur les agents oubliés pour l'attribution de cette prime au Préfet de région, à la DGAFP et à la direction du budget. Cependant, l'absence de budget voté par le parlement n'aide pas à faire avancer les choses.

**=> à la CGT, nous nous sommes emparés du sujet dès que les agents postés à Bobigny nous en ont fait part. Si nous pouvons témoigner que nous sommes nous aussi freinés dans les actions que nous avons mises en place par une situation politique difficile, nous serons attentifs à ce que tous les agents de la DRIEAT IF, DIRIF comprise, puissent percevoir cette prime, et notre combat continue.**

**- Agents au dernier échelon de leur grade :**

Les agents qui sont arrivés au dernier échelon de leur grade peuvent passer plusieurs années sans possibilité d'avancement d'échelon et donc dévolution à la hausse de leur salaire. Se pose alors la question de la progression dans la carrière par une promotion.

L'administration nous indique que concernant ces agents, une attention particulière doit être portée à ce que le sujet soit abordé dans le CREP. Par ailleurs, un taux de promotion faible n'aide pas à ce que ces situations puissent être toutes réglées.

**=> la CGT rappelle que depuis la fin des réunions de concertation, l'administration décide seule des promotions, dans un processus qu'on peut qualifier de complètement opaque. Nous exigeons de la transparence, donc le retour à des réunions de concertation entre l'administration et les organisations syndicales en ce qui concerne les promotions, ce qui permettra d'essayer de régler la situation des agents arrivés au dernier échelon de leur grade.**

**- Recrutement des agents en service voté.**

Le cadre du recrutement en service voté, c'est à dire en l'absence de budget voté par le parlement, est plus contraint qu'en temps normal, et est soumis à l'autorisation du ministère pour assurer la continuité du service public.

**=> la CGT rappelle à tous que si la démocratie était un peu plus respectée par le pouvoir en place, nous n'en serions pas là. Cette situation représente un gros enjeu pour les agents contractuels et pour les fonctionnaires qui demandent une mobilité, et en cas de situation difficile liée à un non renouvellement de contrat ou à un refus de mobilité, il conviendra de nous en alerter.**

**- Entretien des véhicules de service, les agents ne sont pas informés des avenants et ont des difficultés à entretenir les véhicules.**

L'administration a pris note de ce signalement.

### **- Il y a besoin d'une zone de texte en ce qui concerne les tickets informatiques.**

Lorsqu'on fait un ticket informatique au Bnum, s'il s'agit d'un ticket pour une thématique particulière tel que la gestion d'une boîte mail, il n'est pas possible de préciser sa demande via une zone de texte.

L'administration a pris note de cette demande.

### **- Accès au Ponant II pour les visiteurs faisant partie du personnel de la DRIEAT IF.**

Pour l'accès au Ponant II, il est exigé aux visiteurs de présenter leur carte nationale d'identité pour se voir attribuer un badge de visiteur.

L'administration nous rappelle que du fait de la nature des activités de DCI, la sécurité est renforcée, mais qu'elle va voir avec eux ce qu'on peut faire.

**=> la CGT demande qu'on fasse confiance aux agents de la DRIEAT IF qui présentent leur carte professionnelle.**

### **- Licenses Microsoft Office.**

Certains agents ne parviennent pas à obtenir facilement l'installation de Microsoft Office sur leur ordinateur alors qu'ils en ont besoin pour assurer leurs missions.

L'administration nous rappelle que ces licences sont payantes et sont donc calculées au plus juste. Un ticket est à faire au Service du numérique si besoin de ce logiciel.

### **- Problèmes d'accès à l'ENSAP.**

Des agents nous signalent des problèmes pour accéder au site de l'ENSAP où se trouvent nos fiches de salaire, le renouvellement du mot de passe étant difficile à effectuer.

L'administration nous invite à signaler ces difficultés via « Mes démarches RH ».

**=> Pour la CGT, ne pas pouvoir accéder à ses fiches de paye est un problème majeur, d'autant plus que ce ne sont pas les agents qui ont choisi la dématérialisation de leurs documents. Nous demandons que les signalements concernant l'ENSAP soient traités rapidement.**

### **- Déménagement de Ponant à Miollis.**

L'administration, suite à notre demande d'un examen rapide par les instances du déménagement du retour à Miollis, nous indique que ce déménagement fera l'objet d'un examen dans les instances communes à toutes la DRIEAT IF.

**=> Pour la CGT, la récente visite du site de Miollis par les représentants du personnel n'est pas de nature à nous rassurer sur les futures conditions de travail des agents. Nous exigeons l'application de la norme NF X35-102 relative à l'aménagement des bureaux.**

**De plus, nous serons attentifs à ce que les agents ne soient pas oubliés en terme de mesures d'accompagnement s'ils y ont droit.**

**- Le montant de leur CIA n'était pas indiqué dans les notifications que certains agents ont reçues.**

Si c'est votre cas, il faut le signaler au BERH.

**- Frais de repas pour les stagiaires du CVRH de Paris.**

Il n'est pas possible de verser des frais de déplacement aux stagiaires dont la résidence est située à Paris ou dans les communes limitrophes.

=> La CGT revendique une évolution des règles qui permettrait aux agents postés à Paris et communes limitrophes, qui n'ont pas le temps matériel d'aller manger à la cantine de leur service lors de leurs passages au CVRH de Paris, de prétendre à un remboursement de leurs frais de repas.

**En ce qui concerne les agents postés dans les communes qui ne sont pas limitrophes de Paris, n'oubliez pas de les demander.**

Vos élus CGT